

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 8 (1870)
Heft: 17

Artikel: L'hygiène des yeux
Autor: Dufour
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-180830>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 21.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr. ; six mois, 2 fr. ; trois mois, 1 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, place de Saint-Laurent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

L'hygiène des yeux.

Notes sur la séance donnée à l'hôtel de ville de Lausanne
par M. le Dr Dufour.

Le plus fréquent et le moins grave des accidents qui frappent les yeux consiste dans l'introduction sous la paupière d'un grain de poussière, d'une aile d'insecte, d'un moucheron, et depuis les voyages en chemins de fer, d'un morceau de charbon. Le premier effet est une douleur vive, un clignement de paupières et une abondante sécrétion de larmes.

Si le blessé a le sang-froid de ne pas se frotter les yeux et de tenir les paupières ouvertes, il est très probable que les larmes auront lavé et entraîné le corps étranger au bout d'une à deux minutes au plus. Mais, en pareil cas, on n'a rien de plus pressé que de porter vivement la main à l'œil. Ce mouvement pousse en général l'intru sous la paupière supérieure où il roule entre l'œil et la paupière en causant les douleurs les plus vives.

Si, au bout de deux minutes d'attente, le corps n'est pas sorti, il faudra écarter le plus possible les paupières et faire rouler rapidement l'œil de droite à gauche, puis en bas, mouvement dans lequel le corps étranger a chance d'être entraîné sur la joue par les larmes. Le lavage à grande eau, puis le mouvement qui consiste à tirer la paupière supérieure en bas, jusque sur la paupière inférieure, pendant que le malade regarde en bas, est une manœuvre qui réussit quelquefois. Si ces manœuvres n'ont pas abouti, on aura recours au médecin.

Ce n'a pas toujours été sans danger qu'on a introduit dans l'œil de petits corps ronds, certaines graines, des yeux d'écrevisse, « pour chasser le moucheron, » car il y a des inflammations qui procurent au malade la sensation de corps étranger, et, en pareil cas, rien n'est plus pernicieux que l'introduction d'une graine qui augmente l'irritation.

On se gardera aussi de vouloir combattre l'inflammation par des compresses d'eaux minérales. M. Dufour cite un cas arrivé à l'Asile, il y a peu de temps, où un enfant d'un pays voisin arriva portant depuis plusieurs jours une paille dure et de forte dimension entre la paupière et l'œil. Cette paille avait ulcéré la cornée par le frottement et une sœur ayant voulu appliquer de l'eau de goulard pour combattre l'irritation, l'eau déposa dans l'ulcère une couche blanche de sel de plomb. Lorsque l'enfant fut débarrassé du corps qui le blessait, il

conserva sur le chemin de la lumière cette opacité qui provenait d'un traitement mal entendu, et il est peu probable qu'il puisse s'en débarrasser complètement.

Lorsqu'un éclat de fer ou de pierre s'est implanté dans la cornée, comme cela arrive souvent aux ouvriers qui travaillent le fer, aux tailleurs de pierre et aux meuniers, on gagne beaucoup à ne pas attendre deux ou trois jours avant de se rendre chez le médecin. Ceux qui sont exposés à cet accident s'en garantiront sûrement en portant des lunettes de verre plan. Depuis quelques années que ces lunettes sont employées au moulin d'Assens pour aiguiser les meules, il n'est plus arrivé de ces accidents dont chaque meunier était si souvent atteint.

Un corps étranger, le plus souvent un éclat de capsule, qui pénètre dans l'intérieur de l'œil, entraîne presque toujours la perte de cet œil et met quelquefois l'autre en danger. Le maniement des capsules à fusil doit être aussi rigoureusement défendu aux enfants que l'est celui de la poudre.

Quant aux brûlures auxquelles l'œil est sujet, citons celles qui sont produites par la chaux vive. On aura soin de ne pas mettre d'eau dans l'œil, mais des corps gras, de l'huile, du beurre, de la glycérine, en attendant le médecin.

Les contusions les plus fréquentes sont produites par le choc de corps obtus ou ronds, par des coups de poing. Le sang sort des vaisseaux tout autour de l'œil et donne à la peau l'aspect bleuâtre bien connu des « yeux pochés. » Si la vue est intacte, on n'aura pas d'inquiétude, bien que le blanc de l'œil, la sclérotique, soit rouge vif. Si un nuage trouble la vue, ou si des taches noires apparaissent sur les objets, l'accident a des suites graves. La forme grave de la contusion provient souvent de bouchons de champagne ou d'eau de Seltz qui sautent à l'œil, ou de coups de fouet que les piétons sont exposés à recevoir dans la rue.

M. Dufour cite encore le récit émouvant d'un accident relaté par un ophthalmologiste célèbre ; et digne de foi : un homme se trouvait dans la société de quelques amis, tournant le dos à la porte. Un nouveau-venu entre, s'approche doucement et lui couvre depuis derrière les deux yeux avec les mains, en lui demandant de le nommer. L'homme s'efforça, sans prononcer un mot, d'écarter les doigts qui pressaient ses yeux ; l'autre résista ; lorsqu'il ôta ses mains, le premier était privé de la vue sur les deux yeux et il resta ainsi.

Influence de la lumière.

Une lumière trop vive peut causer les accidents les plus graves. Rien n'est pernicieux comme de vouloir regarder le soleil. Après l'éclipse de soleil de mars 1867, il se présenta à la consultation de l'Asile 5 à 6 personnes qui avaient voulu voir l'éclipse sans verre noirci; elles avaient depuis lors une tache noire de la grosseur du soleil qui couvrait tous les objets sur lesquels elles fixaient leurs regards. — Un accident analogue arriva à quelqu'un qui regarda par le trou de la serrure dans une salle éclairée.

La meilleure forme de lunettes protectrices sont les lunettes en coquilles et en verre foncé bleuâtre ou violacé.

La lumière artificielle est défavorable par la prédominance des rayons jaunes qui sont ceux qui fatiguent le plus l'œil. Donc, à lumière égale, le pétrole fatigue moins que l'huile ou le gaz. Pour ces deux dernières flammes, on pourra combattre l'action des rayons jaunes par un verre légèrement bleui ou par l'emploi d'un abat-jour à teinte intérieure bleuâtre.

Toute lumière mobile et irrégulière, comme celle des chandelles, doit être évitée. Il n'est pas de bonne hygiène de lire au soleil, ou en chemin de fer, ou en voiture, ou en marchant.

M. Dufour recommande à ceux qui ont facilement les yeux rouges d'éviter surtout la fumée, la poussière et le vent, mais de ne craindre l'air que si les paupières sont humides, et termine par quelques directions sur l'hygiène des yeux des nouveaux-nés.

Lausanne, 20 avril 1870.

A la Rédaction du *Conteur vaudois*.

Messieurs,

Je suis un des anciens abonnés de votre journal et peut-être un de ceux qui y sont le plus attachés. A ce titre, veuillez me permettre une observation.

J'ai toujours aimé le *Conteur Vaudois*, parce qu'il ne s'est jamais occupé de politique, et qu'après avoir lu les polémiques quelquefois haineuses, trop souvent personnelles de quelques organes de la presse, il m'est agréable de retrouver votre petite feuille avec son caractère purement vaudois, sa bonhomie et sa franche gaieté. Je vous avoue cependant que j'ai lu avec déplaisir votre dernier article sur les élections, dont les traits singulièrement acérés m'ont paru dirigés contre un parti auquel j'appartiens. Ce fait ne diminuera en rien, croyez-le bien, tout l'intérêt que j'ai pour votre publication, car, en politique, je respecte toutes les opinions; mais je crois que ce n'est point au *Conteur* à discuter ces matières et je le verrais avec regret s'écarter d'un genre auquel il doit de légitimes succès et de nombreux amis.

Veuillez croire, Messieurs, à mon affectueuse considération.

C.

Nous remercions l'auteur de la lettre qui précède pour son excellente intention et ses conseils bien-

veillants. Seulement, il nous permettra de lui faire observer qu'il se trompe en nous accusant d'avoir attaqué un parti politique. Ce que nous avons voulu dire, c'est que, dans un parti comme dans un autre, les listes de candidats doivent être l'expression de la majorité des électeurs et non pas seulement de quelques-uns. Neuf fois sur dix, du reste, le panchage est venu prouver que l'électeur n'avait pas été consulté.

Nous aimons les grandes réunions préparatoires, celles qui se font au grand jour, et non en petit comité; ce dernier mode perd chaque jour du crédit et nous aurons réalisé un vrai progrès lorsqu'il aura complètement disparu de nos mœurs électorales.

Cela dit, que notre honorable correspondant se rassure, le *Conteur* restera ce qu'il était; jamais nous n'avons songé à le livrer à la politique.

Une fois n'est pas coutume; on voudra comprendre qu'au milieu d'une période électorale aussi longue, aussi animée, le *Conteur* ait pu avoir un instant la velléité de toucher au fruit défendu. Une colonne de politique tous les quatre ans n'est point trop, convenez-en; l'équilibre européen n'en sera point ébranlé.

— o —

Les caves de la Banque de France.

La *Revue moderne* publie un article de M. Achille Mercier sur la banque de France. La description des souterrains où sont conservés les millions de l'encaisse, nous a paru curieuse.

Au fond d'un escalier de quarante-trois marches, une porte basse se présente, porte de fer fermée au moyen de deux clefs de forme différente, dont l'une est aux mains du contrôleur, l'autre aux mains du caissier principal; de sorte que l'un de ces fonctionnaires ne saurait entrer sans l'assistance de l'autre.

Une seconde porte s'ouvre, puis on pénètre dans l'intérieur. Il n'y entre qu'une lumière douteuse à travers des soupiraux fermés par d'épaisses plaques de tôles percées de trous du diamètre d'une pièce de 20 francs. Des boîtes en bois blanc, doublées de plomb, hautes de deux mètres et formant un cube à peu près régulier, sont rangées en longues files, séparées par des sortes de sentiers pour le passage des hommes de service. Chaque caisse contient deux millions environ de valeurs; elle porte à l'extérieur une pancarte indiquant la nature des pièces de monnaie et à l'époque à laquelle elles ont été frappées; ou, s'il s'agit de lingots, la nature et le pays de provenance. On extrait les métaux, qu'ils soient en lingots ou en espèces monnayées, en montant avec une échelle jusqu'au haut de la caisse dans laquelle on descend comme fait le vendangeur dans la cuve. Le service des caves aux bureaux, et réciproquement, se fait au moyen de sacoches.

A peine l'isthme de Suez est-il en exploitation que les regards se portent de nouveau vers celui de Panama. Une expédition américaine, organisée dans